



Syndicat Départemental des Orthophonistes des Alpes-Maritimes
Sdo-06-FNO

35 chemin du Tram 06390 Contes

Mél: sdo06.fno@gmail.com - web : <http://www.Sdo06.fr>

Assemblée Générale Ordinaire
lundi 21 mars 2016, à 20h00

L'Assemblée Générale commence à 20h30, avec 36 adhérents présents et 17 représentés.

1. Rapport Moral :

2013

- Participation au forum des métiers à Stanislas Nice le 26.01 et à celui de Sainte Marie de Chavagnes à Cannes.
- AGD 12/02/2013, lors de laquelle le syndicat 06 a proposé à ses adhérents un apéritif au champagne pour fêter la validation du grade Master : grand succès !
- Les 5,6 et 7 juin a eu lieu le congrès Fédéral de St Malo, auquel une partie de nos administrateurs a participé.
- Le 18/11 a eu lieu la réunion UNAPL Union Nationale des Professionnels Libéraux), regroupant les professions libérales médicales et paramédicales mais aussi judiciaires (notaires, huissiers...) à laquelle a assisté notre représentant, Gilbert Zanghellini. L'UNAPL agit, entre autres, pour la fermeture de l'école privée CLESI (anciennement PESSOA).
- Le 16/11 participation au carrefour des métiers à St Jean d'Angély à Nice.
- Présence aux Commissions Paritaires Départementales du 04/04 et du 17/12.
- Présence de Gilbert Zanghellini, suppléant à la Commission Paritaire Régionale annuelle à Manosque pour faire le lien entre les CPD et parler de la réglementation conventionnelle.

2014

- 29/01 : Première intervention pour l'action de prévention « un bébé, un livre 2013 » à la maternité d'Antibes, avec la couverture de Nice-Matin, un article avec photos et un reportage vidéo.
- Mars : Laetitia Beaulieu et Gilbert Zanghellini se sont rendus au congrès des orthoptistes, auquel nous avons été invités.

- Juin : Il y a eu le changement de bureau avec : le départ de Candice Houdy, l'arrivée de Sophie Cisnal, la démission de Gilbert Zanghellini (devenu directeur des études de l'école de Nice) et son remplacement à la présidence du Syndicat Départemental par Marie-Claude Grezes.
- Marie-Claude Grezes démissionne de la Commission Paritaire Départementale, elle est remplacée dans cette fonction par Laetitia Beaulieu.
- Assemblée constitutive de Prévention Langage 06 le 09/09/2014, avec parution au journal officiel le 04/10. Et intervention 2014 dans les maternités de Cannes et Antibes.
- Le 18.10.2014 : Tenue des Assises de l'Orthophonie à Nice, toute la journée, avec de nombreux participants (plus de 50 orthophonistes). Ces réunions, qui ont mobilisé plus de 2000 orthophonistes dans toute la France, ont pour but de décider des nouvelles orientations de la profession et des évolutions de l'exercice de l'orthophonie, au travers du « T.O. », le Texte d'Orientation. On y aborde notamment l'encadrement de l'exercice d'une « E-orthophonie », la « télé-orthophonie », la création de nouveaux actes, la valorisation des orthophonistes dans la coordination des soins...
- Le 22/11 participation au carrefour des métiers à St Jean d'Angély à Nice.
- Présence aux Commissions Paritaires Départementales du 08/04 et du 25/11.
- Présence de Gilbert Zanghellini, suppléant à la Commission Paritaire Régionale à Manosque.

2015

- Mars : démission de Joëlle Bovagne, vice-présidente chargée de l'exercice salarié (non remplacée).
- Manifestation à Paris 15 mars 2015, contre le projet de loi de santé.
- Colloque de Nice 18 et 19 avril 2015 : Beaucoup de succès, 170 inscrits payants (au lieu d'environ 120 au congrès de Nice en 2012). La confortable marge bénéficiaire dégagée a permis d'offrir aux adhérents deux formations et une conférence.
- Manifestation devant le rectorat de Nice le matin du 01/10 en soutien aux dentistes et étudiants en dentaire, contre la maintien de l'ouverture de l'Université CLESI (ex-Pessoa).
- Formation gratuite et conférence par Olivier Revol, en association avec l'AFEP, le vendredi 9 octobre.
- Formation gratuite sur les troubles de l'oralité, par Isabelle Barbier, en deux sessions les 14,15 et 16,17 octobre.
- Nouveau bureau pour PL06, avec une équipe subvention, un site internet sur www.preventionlangage06.org . En 2015 l'association comptait 60 adhérents. L'action « un bébé un livre » a été menée pour la troisième année dans les maternités de Cannes et d'Antibes, et pour la première fois en novembre 2015, à Grasse !

- Le 09/11, le CA s'est réuni pour valider le nouveau nom du Syndicat Départemental, dont le nom SDORPACAC prêtait à confusion avec celui de la Région. Après un référendum auprès des adhérents pour trancher entre SDOAM et Sdo06, c'est ce dernier qui a été choisi.
- Manifestation pour la revalorisation des grilles salariales pour les orthophonistes salariés le 11/11.
- Difficultés avec la CPAM concernant l'interprétation abusive de l'avenant 14, et les réclamations de documents, qui ont motivé une rencontre avec le sous-directeur de la CPAM de Nice.
- Le 27 novembre au eu lieu à Nice, une session de sensibilisation concernant l'Aide aux Aidants, avec la présence d'une trentaine de personnes, aidants, aphasiques et orthophonistes.
- Présence aux Commissions Paritaires Départementales du 02/04 et du 15/12.
- Présence de Gilbert Zanghellini, suppléant à la Commission Paritaire Régionale annuelle à Manosque, pour faire le lien entre les CPD et parler de la réglementation conventionnelle.

2016

- Apéro troc' ortho le 25 janvier, avec une trentaine de participants dont un grand nombre d'étudiants de 4^{ème} année.
- Réunion du 8 février avec le Dr Baudet, 7 médecins scolaires du département, Anne Brézac, Sophie Cignal, Marie Claude Grèzes et Stéphanie Lanteri-Bonhomme pour le Sdo06, à propos des mises en place des PAP, PPRS, PAI et des sorties sur le temps scolaire.
- Manifestation pour les orthophonistes salariés le 04 février 2016, en soutien du rendez-vous de la FNO au ministère, pour que soit abordée la question de la rémunération au début du calendrier et non à la fin comme c'est actuellement prévu .
- Le jeudi 24/03, une réunion de la Fédération Nationale des Aphasiques de France est organisée à Nice avec l'intervention de Jean Dominique Journet, son président. Ane-Catherine Bertino y a représenté le Sdo06.

Le Rapport Moral est voté à l'unanimité.

2. Rapport financier :

L'année **2015** est marquée par une nette augmentation du nombre des adhérents, puisque nous sommes passés de 146 à **186** adhérents!

Les recettes dégagées par ces adhésions permettent au syndicat 06 d'être toujours bénéficiaire.

En outre, cela augmente notre représentativité, et donc le poids de nos votes, à la région: nous pouvons maintenant nommer 9 administrateurs régionaux pour les trois années à venir (on compte un administrateur régional pour 20 adhérents).

En 2016, nous sommes actuellement déjà 151 !

Nous avons également, en région et dans le département, revu à la baisse (la précédente remontant à 2013) le montant des indemnités compensatrices de perte de revenus et sommes passées à : pour une demi-journée de 120 ou 210 € à **160 €** et pour une journée de 330 à **320 €**.

Les réunions en commission paritaire, qui ont lieu deux fois par an, un matin de 9h30 à 12h30, sont indemnisées directement par la CPAM, au tarif global d'environ 78 € (frais de déplacement + IC).

Les comptes :

<u>Au 31/12/2014 :</u>	Solde banque :	+	55,20
	Ajouter à ceci le montant du livret bleu :	+	4 157,58
	Total des avoirs :	+	4 212,78

Les recettes : **+ 60 641,13**

Dont :

• Adhésions :	+ 28 971,59
• Abonnements (à restituer) :	+ 2 195,00
• Colloque de Nice :	+ 25 398,00
• Formations hébergées :	+ 2 795,00
• subventions : (à restituer à PL06)	+ 200,00
• Libéralités perçues :	+ 1 050,00
• Intérêts des comptes rémunérés :	+ 31,54

Les dépenses : **- 57 677,07**

Dont :

• Rétrocessions à la région :	- 18 386,14
• Participation pour l'abonnement à l'orthophoniste (30% de 17,56 € par adhérent) :	- 2 252,12
• Indemnités perte d'exploitation départementales, ainsi que celles correspondant à la représentation syndicale à la manifestation du 15/03 :	- 3 450,00
• Subvention à PL06 :	- 200,00
• Honoraires ASARTIS (ex AGCO) :	- 206,21
• Frais de CA et AG départementaux :	- 1 054,64
• Frais de déplacements pour missions départementales :	- 1 800,06
• Locations de salles :	- 740,00
• Frais bancaires :	- 36,00
• Papeterie, petites fournitures:	- 100,36
• Téléphone, fax, portable syndical, affranchissements, envois :	- 650,19
• Colloque de Nice, formation supplémentaire sur les troubles de l'oralité avec Isabelle Barbier, formation avec Olivier Revol :	- 22 174,37
• Honoraires O. Revol et I. Barbier :	- 3 700,00
• Frais de déplacement pour les manifestations le 15/03 et pour la manifestation annulée du 17/11, après remboursement d'une partie des billets d'avion :	- 2 926,98

<u>Au 31/12/2015:</u>	Solde banque :	+	3 855,30
	Chèques établis en 2015 débités en 2016 :	-	210,00
	Solde comptable :	+	3 645,30
	Ajouter à ceci le montant du livret bleu :	+	3 531,54

Total des avoirs (+ 1200 € / 2014) : + **7 176,84**

Le colloque de Nice :

Le colloque en 2015 a bénéficié des bonnes retombées du congrès de 2013, puisque nous sommes passés de 125 inscrits pour le congrès à 170 pour le colloque!

Donc, malgré le fait que nous n'avons pas augmenté les frais d'inscription, cela a permis de dégager un bénéfice substantiel, que nous avons immédiatement « réinvesti » en offrant deux formations à nos adhérents qui avaient assisté au colloque.

En effet, il est important pour l'équipe du Sdo06 de matérialiser, dans la mesure du possible et sans grever le budget du syndicat (qui doit servir à la défense de la profession) le fait que nous apprécions leur engagement !

Les recettes : + 26 600,00

- Inscriptions des congressistes: + 25 260,00
- Inscription des exposants: + 1 220,00
- Remboursement de repas: + 120,00

Les dépenses: - 22 861,97

- Frais hébergement du colloque (location du CUM, repas à l'Elysée Palace, traiteur pour les pauses, prise en charge hôtelière des intervenants) :
- 16 371,85
- Frais de déplacement des intervenants:
- 3 855,97
- Frais de fonctionnement divers (sacoches, flyers, papeterie...) :
- 1 584,15
- Remboursement des annulations : - 1 050,00

Le solde s'est avéré largement positif : + **3 738,03**

Nous avons donc décidé d'offrir une formation aux adhérents ayant participé au colloque, et une autre aux adhérents :

- Formation sur les troubles de l'oralité avec Isabelle Barbier, une seule session était prévue mais ensuite une autre a été rajoutée, avec des participants payants, pour satisfaire toutes les demandes.
- Formation sur les enfants HP, TDA/H, par Olivier Revol, suivie le soir d'une conférence en partenariat avec l'AFEP.

Le Rapport Financier est voté à l'unanimité moins une abstention (la trésorière).

3. Election du nouveau bureau du Sdo06 pour le mandat 2016 – 2019, élection des administrateurs départementaux et régionaux.

On prend note de la démission de Charlotte Raffray-Toja et de Stéphanie Deregnaucourt, ainsi que des demandes d'entrée au Conseil d'Administration de : Sophie Guillou, Candice Houdy et Caroline Mulet. Ci-après le nouvel organigramme :

Le Conseil d'Administration :

Gilbert Zanghellini. caborthogz@numericable.fr
Marie-Claude Grèzes. mcgrezes@gmail.com
Florence Perret. florence.perret2@wanadoo.fr
Geneviève Dépis. genevieve.depis@wanadoo.fr
Anne Brézac. annebrezac@gmail.com
Laurence Delsinne. laurence@delsinne.eu
Anne-Catherine Bertino. anne_kathebe@yahoo.fr
Stéphanie Lanteri-Bonhomme. stephanielb.ortho@gmail.com
Laetitia Beaulieu. laetbeau@hotmail.fr
Cécile Boissier. cecile-boissier@outlook.fr
Sophie Cisnal. sophie.cisnal@gmail.com
Sophie Guillou. sophie-guillou@wanadoo.fr
Candice Houdy. candice.houdy@gmail.com
Caroline Mulot. caroline.mulot@gmail.com

Le Bureau :

Présidente :	Marie-Claude Grèzes.
Trésorière :	Laurence Delsinne.
Secrétaire :	Laetitia Beaulieu.
Secrétaire adjointe :	Florence Perret.
Vice-présidente chargée de la formation permanente :	Anne Brézac.
Vice-présidente adj.chargée de la formation permanente:	Geneviève Dépis.
Vice-présidente chargée de l'exercice libéral :	Sophie Cisnal.
Vice-présidente chargée de la prévention :	Stéphanie Lanteri-Bonhomme.
Vice-présidente adjointe chargée de la prévention :	Candice Houdy.
Vice-présidente chargée de l'exercice salarié :	Cécile Boissier.
Vice-président chargé de la formation initiale :	Gilbert Zanghellini.
Webmaster :	Anne-Catherine Bertino.

La Commission Paritaire :

Titulaires : Gilbert Zanghellini, Laetitia Beaulieu, Florence Perret, Laurence Delsinne.

Suppléante : Stéphanie Lanteri-Bonhomme.

La Commission Pénalités :

Titulaires : Gilbert Zanghellini, Laetitia Beaulieu, Florence Perret, Laurence Delsinne.

Suppléante : Anne-Catherine Bertino.

Représentant à l'UNAPL :

Gilbert Zanghellini.

Les vérificatrices aux comptes :

Julie Brunel. juliebrunelferraro@free.fr

Simone Agati. log-agati@orange.fr

Administrateurs Régionaux : pour 186 adhérents, 9 administrateurs :

Titulaires :

Gilbert Zanghellini.

Laurence Delsinne.

Anne Brézac.

Sophie Cisnal.

Candice Houdy.

Anne-Catherine Bertino.

Stéphanie Lanteri.

Geneviève Depis.

Florence Perret.

Suppléantes :

Marie-Claude Grezes.

Laetitia Beaulieu.

4. CPS remplaçant :

Bien qu'elle puisse déjà être délivrée dans certains départements, comme le Var, ce n'est pas encore le cas dans les Alpes-Maritimes, mais cela devrait être possible bientôt car c'est à l'étude.

5. Pièces justificatives à fournir aux caisses :

Devant les difficultés toujours rencontrées par un certain nombre de collègues n'exerçant pas encore en SCOR, à qui sont indûment demandées des pièces justificatives, une réunion a eu lieu fin 2015 à la CPAM, avec monsieur Maclou Rigobert, concernant l'interprétation abusive de l'avenant 14. Il en est ressorti que :

- L'ordonnance doit être envoyée à la CPAM, au centre où est traité le dossier du patient, avec le bordereau de télétransmission, uniquement lorsqu'il s'agit d'un bilan isolé, ne donnant pas lieu à l'établissement d'une DAP.
- Lorsqu'une DAP est établie, comme elle est envoyée à la CPAM avec l'ordonnance, il n'y a plus ensuite de justificatifs à fournir lorsqu'on télétransmet des FSE.
- Lorsque la CPAM émet des réclamations ou menace de procéder à des indus alors qu'une DAP a été établie, on peut lui répondre qu'une DAP a été établie et que l'ordonnance se trouve donc au contrôle médical.

Pour éviter ce genre de problème, il est conseillé d'envoyer en même temps à la CPAM la demande de remboursement du bilan avec l'ordonnance en même temps que celle des premières séances.

D'autre part, il a été évoqué le fait que certains médecins refusent de faire plus d'une ordonnance tout en demandant plusieurs bilans (langage oral + langage écrit par exemple), alors qu'une ordonnance ne permet de se faire rembourser qu'un seul bilan. Il sera donc demandé par nos représentants, lors de la prochaine Commission Paritaire Départementale, de faire un flash info de rappel auprès des médecins.

6. Doubles prises en charge :

Les dispositions déjà en place (cf article et feuillet de référence sur le site du Sdo06) sont maintenues, nous portons également à votre connaissance sur le site du Sdo06 un article écrit à ce propos par la CPAM du Var.

Dans le cas où un orthophoniste souhaiterait prendre en charge, hors du cadre prévu dans ce cas, en libéral, un patient, il doit savoir que l'organisme obligatoire qui lui règle ses honoraires (CPAM, MGEN, RSI, RAM, etc) peut lui demander de rembourser les sommes versées à ce titre, sans recours possible de la part de l'orthophoniste.

Dans tous les cas, l'orthophoniste doit signer une convention avec l'établissement, qui règlera ses honoraires sur l'enveloppe destinée aux soins en orthophonie. Si cela n'est pas possible, on peut faire

une demande de dérogation pour la prescription du bilan, soumise au bon vouloir du médecin de l'établissement, qui en fait la demande auprès du médecin conseil de la CPAM.

7. Choix des nouveaux projets pour les trois années à venir : PL 06, conférences, formations, thèmes des prochains « apéro'ortho », colloque de Nice 2017 :

PL06 : l'action « un bébé un livre » continue dans les maternités, plusieurs interventions sont prévues.

Formations : un certain nombre de thèmes sont pressentis pour les formations en 2017 :

- La cognition mathématique.
- Une formation avec Laurence Launay, Véronique Rolland Monnoury (PC dans la maladie de Parkinson)
- Une conférence sur la bienveillance dans la communication, le renforcement positif (par Isabelle Filliozat). Cette formation concerne non seulement les orthophonistes, mais aussi les parents, les personnels des crèches Cette conférence ne pourra pas être organisée par le Sdo06, mais si un adhérent souhaite s'en charger nous pourrions lui apporter notre aide...

Nous sollicitons aussi tous les adhérents pour qu'ils nous fassent part de leurs vœux de formations.

Nous informons également nos adhérents de la démission au 31/03/16 de notre responsable régionale, Nathaly Joyeux, de la formation permanente, son remplacement devant être assuré lors de l'Assemblée Générale Régionale le 12 avril prochain.

Et surtout cette année a lieu en Rhône-Alpes, donc tout près de chez nous, le **XVIIème congrès Fédéral de Lyon**, du 9 au 11 juin prochain, lors duquel auront lieu l'élection de nos représentants nationaux et les votes du prochain Texte d'Orientation.

Thèmes des prochains « apéro'orthos » : plusieurs thèmes ont déjà été évoqués, dont :

- Par une posturologue : l'apport de la posturologie dans l'exercice de l'orthophonie.
- Par une juriste : la conduite à tenir face à la maltraitance d'un patient.
- Par un professionnel qui présente son matériel.
- Un autre « troc'ortho », possibilité d'en prévoir un par an...selon les demandes.

Thème du prochain colloque, prévu en 2017 :

Un certain nombre d'idées sont déjà à l'étude, mais nous sommes ouverts à toutes propositions ou demandes émanant de nos adhérents, n'hésitez donc pas à nous solliciter !

L'Assemblée Générale se termine à 22h45.

Toutes les informations ou les précisions concernant les thèmes abordés lors de cette AG, et bien d'autres, sont consultables sur le site du 06 : <http://www.sdo06.fr>